



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /123 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 30 JUIN 2026****RAPPORTEUR : Nicolas Platon****OBJET : Affectation des résultats du budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget Principal 2026 les résultats cumulés suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		944 344,50	757 352,68		757 352,68	944 344,50
Opérations de l'exercice	12 879 751,94	14 382 112,31	3 084 380,73	3 239 266,31	15 964 132,67	17 621 378,62
TOTAUX	12 879 751,94	15 326 456,81	3 841 733,41	3 239 266,31	16 721 485,35	18 565 723,12
Résultats de clôture		2 446 704,87	602 467,10			1 844 237,77
Restes à réaliser			529 259,64	313 731,66	529 259,64	313 731,66
TOTAUX CUMULES	12 879 751,94	15 326 456,81	4 370 993,05	3 552 997,97	17 250 744,99	18 879 454,78
RESULTATS DEFINITIFS		2 446 704,87	817 995,08			1 628 709,79

Les résultats 2025 se présentent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement : 3 239 266,31 €

-dépenses d'investissement : 3 084 380,73 €

Résultat de l'exercice : +154 885,58 €

-résultat 2024 reporté : - 757 352,68 €

Résultat de clôture (déficit à reporter) : - 602 467,10 € (1)

Ce résultat déficitaire est amplifié par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2025 : En dépenses : - 529 259,64 €

En recettes : +313 731,66 €

Cumulés : - 215 527,98 €

Résultat définitif : - 817 995,08 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe UTMV, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent d'investissement : 2 168,50 €

Le résultat d'investissement (besoin de financement) s'élève ainsi à
- 817 995,08 € + 2 168,50 = - **815 826,58 € (2)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-recettes de fonctionnement : 14 382 112,31 €
-dépenses de fonctionnement : 12 879 751,94 €
Résultat de l'exercice : + 1 502 360,37 €

-résultat 2024 reporté : + 944 344,50 €
Résultat de clôture : + 2 446 704,87 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe ZAE des Jarissous, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent de fonctionnement : 5,00 €

Le résultat de fonctionnement s'élève ainsi à + 2 446 704,87 € + 5€ = +2 446 709.87 €

Ce résultat va servir prioritairement à combler le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 pour

+2 446 709.87 € - 815 826,58 € = **1 630 883.29 € (3)**

Il est donc proposé de reprendre dans le budget 2026 du budget principal les résultats 2025 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : **602 467,10 € (1)**
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : **815 826,58 € (2)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : **1 630 883.29 € (3)**

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 07/07/2026

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

